

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 403)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 155

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 11

À l'alinéa 11, supprimer le mot :

« présent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.